



## Communiqué de presse

### Position de la Commission fédérale de la consommation

#### Oui à l'ouverture des magasins

---

**En vue de la votation fédérale du 27 novembre 2005, la Commission fédérale de la consommation se prononce en faveur de l'ouverture des commerces dans les gares le dimanche. Elle demande qu'elle soit compatible avec la Loi sur le travail afin de respecter le personnel de vente. Elle relève notamment les aspects écologiques que peut représenter la présence de commerces dans les gares et les aéroports.**

La Commission se fait l'interlocuteur de nombreux consommateurs qui souhaitent avoir le choix de faire leurs achats selon leurs disponibilités.

La Commission fonde sa position sur les arguments ci-dessous:

- En Suisse, la tendance est à la libéralisation. Les interventions se multiplient pour assouplir les règlements en vigueur;
- Les habitudes des consommateurs ont évolué, notamment en raison du changement des conditions de travail et de la vie des consommateurs. En effet, on constate une augmentation du nombre de ménages d'une personne ainsi que de couples ou de familles où les deux partenaires exercent une activité lucrative. Ils peuvent difficilement faire leurs achats durant le temps traditionnel d'ouverture des magasins;
- Les personnes qui exercent une activité lucrative sont devenues de plus en plus mobiles. Elles font leurs achats après le travail en passant dans les centres de trafic ou le dimanche;
- Nombre de consommateurs n'hésitent pas à rouler des kilomètres pour faire leurs achats aux heures qui leur conviennent, dans les commerces des pays limitrophes où le système est plus libéral;
- Au-delà des besoins du consommateur, la Commission fédérale de la consommation s'est également posé la question des problèmes liés à l'augmentation du trafic occasionné par le système d'ouverture des magasins en vigueur. Elle constate que les commerces dans les principaux nœuds de communication sont aisément atteignables par les transports publics.

Les membres de la Commission sont arrivés aux conclusions suivantes: les tentatives de libéralisation généralisée des heures d'ouverture des magasins ayant été refusées en votations cantonales, les consommateurs se précipitent en grand nombre dans les grandes gares où les magasins ouvrent le dimanche. Force est donc de constater que l'ouverture des magasins prévue le dimanche dans les grands centres de trafic répond à un besoin général. A l'avenir, les consommateurs doivent pouvoir décider librement où ils souhaitent effectuer

leurs achats et à quel moment. Pour la Commission, les problèmes engendrés par le travail sur appel ou l'emploi d'auxiliaires sont bien connus et la Commission ne les néglige pas, mais il s'agit là d'un problème dont la résolution doit avoir lieu dans le cadre de la Loi sur le travail.

Par sa décision de soutenir l'ouverture des magasins proposée en votation le 27 novembre prochain, la Commission confirme sa position en la matière défendue jusqu'ici

Berne, le 8 septembre 2005

COMMISSION FEDERALE DE LA CONSOMMATION

Renseignements: Monsieur Alexander Brunner, Vice-Président, Tél. 044 257 92 82